Le Bois International - L'officiel du bois
Scierie, exploitation forestière - N° 42
Samedis 8 et 15 décembre 2012 - 83e année

Sommaire

13 DEC. 2012
FUSAGx Gembloux Bibliothèque

Lignes express > 4
Agenda > 5

L'événement

> Gros plan
AQUITAINE / Xylofutur : 2013, une année charnière > 6

La pratique professionnelle

> Entreprises
ALSACE / HFB : produits de niche, produits de masse > 7

Les affaires

> Le marché du bois
AUX VENTES PRIVÉES / Eymoutiers : beaucoup d'adjudications après vente > 10
Prix et indices nationaux du bois-énergie, du 1er au 5 octobre 2012 > 11

Les nouveautés
Une sélection de produits récemment apparus sur le marché > 13

RENDEZ-VOUS MECA N°38

Le Rendez-Vous de la méca n° 38 : Abatteuses sur chenilles
ESSAIS /
Coupe de chablis / Le bûcheronnage mécanisé à l'épreuve des pentes extrêmes > 19
Coupe rase / Stabilité et puissance en chantier mécanisé de gros bois > 24
INVENTAIRE /
Équipements / Quelques autres constructeurs d'abatteuses sur chenilles > 28
DÉCOUVERTE /
Organisation de chantier /
La complémentarité entre bûcheronnage et débusquage > 31

Le Journal des Annonces du Bois > 33
Renseignements commerciaux > 41
Encart promotionnel à destination des non abonnés

Franc-parler

Nouveaux labels

Pour les professionnels du bois en général, et de la construction en particulier, l'année 2013 sera marquée par la généralisation de la nouvelle réglementation thermique 2012 à l'ensemble des bâtiments neufs à compter du 1er janvier.
À partir de cette date, les labels correspondant à l'ancienne réglementation n'existeront plus (notamment BBC). Le ministère du Logement a annoncé qu'ils seront remplacés par deux niveaux de labels : un niveau "haute performance énergétique" (HPE) et un niveau "très haute performance énergétique" (THPE). Bonne nouvelle, la lisibilité de ces références devrait être au passage améliorée puisque le ministère précise que des travaux sont en cours pour mettre en place une convergence entre le label réglementaire THPE présenté par l'administration et le label Effinergie +.
La hausse des exigences réglementaires en matière de performance énergétique s'accompagnera certes d'une hausse des coûts, mais qui à moyen terme devrait jouer en faveur du bois en permettant de niveler les écarts de prix avec les autres systèmes constructifs. Revers de la médaille, pas sûr qu'elle permette dans l'immédiat de dynamiser un marché de la construction qui affiche depuis des mois des chiffres à la baisse. Pour l'heure, les premiers à bénéficier des retombées de l'entrée en vigueur de la RT 2012 seront les professionnels du chauffage au bois, car dans l'optique de réduire la consommation d'énergie primaire moyenne des bâtiments, leurs équipements constituent une des réponses les plus pertinentes pour alléger les consommations d'énergies classiques. Après la RT 2005, il s'agit avec la RT 2012 d'atteindre une nouvelle étape sur la route qui mène aux bâtiments à énergie positive (2020). Le bois possède tous les atouts pour la franchir avec succès.

LBI

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 3, rue Claude Odde - BP 50523 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél. : 04.77.74.33.99 - Télécopie : 04.77.93.11.26
Abonnements : France (1 an) 107,50 € - Le numéro : 3,50 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.